

LE VERDICT

Au terme de cette conférence, La Présidence du MFCPI souhaite maintenant partager le verdict :

APRÈS délibération,

CONCERNANT le procès saisi par le bureau du Procureur contre la partie de la Défense de M. Dominic Ongwen,

ALORS QUE les parties ont accepté les faits suivants,

1. M. Ongwen a été enlevé enfant et intégré à l'Armée de Résistance du Seigneur,
2. M. Joseph Kony a eu une forte influence spirituelle sur ses hommes et le peuple Acholi,
3. M. Ongwen était le chef d'une des 5 Brigades, la Brigade Sinia,
4. M. Ongwen s'est rendu aux forces américaines en 2014 mais a été capturé avant de repasser entre les mains de l'armée Ougandaise, puis de la CPI le 21 janvier 2015,
5. M. Ongwen a participé à la guerre d'insurrection de 2002,
6. L'Armée de Résistance du Seigneur a attaqué plusieurs camps de Personnes Déplacées Internes (PDI), à savoir les camps d'Odek le 29 Avril 2004, de Lukodi le 20 Mai 2004, et d'Abok le 8 Juin 2004, faisant au moins 4.000 victimes,
7. En septembre 2003, M. Dominic Ongwen a intégré l'autel de commandement central de l'ARS et a été nommé commandant de la brigade Sinia,
8. Dominic Ongwen exerça un commandement et une autorité sur ses subordonnés en tant que commandant de la brigade Sinia entre 2002 et 2005,
9. Le 8 juillet 2005, la Chambre préliminaire 2 délivre plusieurs mandats d'arrêt contre M. Ongwen et les quatre autres commandants de l'ARS,

La Cour fait les conclusions factuelles suivantes,

ALORS QUE M. Ongwen était sous l'influence de Joseph Kony

ALORS QU'IL était un enfant soldat

ALORS QU'IL était le commandant de la Brigade Sinia, et qu'il a joué un rôle considérable pendant les attaques dans le Nord de l'Ouganda

AINSI, la Cour pénale internationale ordonne, dit, juge que :

1. M. Ongwen reçoive une aide psychiatrique et psychologique sous la surveillance de la Cour.

2. M. Ongwen a joué un rôle important pendant les attaques organisées par l'ARS, y compris lors de ses activités dans la brigade Sinia, dont il connaissait l'appareil de pouvoir, organisé et hiérarchisé
3. M. Dominic Ongwen recevra une peine de prison de 20 à 30 ans, assortis d'une liberté conditionnelle, considérant l'étendue et la gravité de ses crimes contre l'humanité
4. l'ONU crée un fonds de soutien pour toutes les personnes blessées et mutilées au cours des attaques de l'ARS
5. Toute tentative de communication avec l'ARS doit être puni.